

CPAS de Bruxelles
M. David Christophe,
architecte
Service des Travaux–division 2
298a, rue Haute
1000 Bruxelles

N/Réf. : GM/Bxl2.6/s.347

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Grand Hospice, 8. Institut Pachéco. Avant-projet d'aménagement des combles.

En réponse à votre lettre du 27 avril 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 mai 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur un avant-projet d'aménagement des combles de l'Institut Pachéco, actuellement inutilisés, pour y installer 60 chambres (1 lit) et des séjours pour les patients, ainsi que des locaux administratifs pour le personnel et des locaux techniques. Le projet s'inscrit dans la mise en conformité du parc de lits du CPAS aux nouvelles normes l'Agrément spécial des Maisons de Repos et de Soins, qui n'autorisent dorénavant plus que des chambres de 2 lits maximum.

Après avoir examiné le dossier, la CRMS émet une série de remarques importantes sur l'avant-projet. En effet, l'implantation du programme proposé, et en particulier les chambres destinées à accueillir les patients qui souffrent de problèmes psychiques très graves (maladie d'Alzheimer), soulève une série de questions quant aux interventions qui risquent de compromettre une bonne conservation et une mise en valeur de l'hospice Pachéco. La CRMS rappelle que le bâtiment est classé pour sa totalité et qu'il fait incontestablement partie du patrimoine majeur de Bruxelles. Il s'agit d'un exemple unique d'architecture néoclassique d'une telle dimension à Bruxelles et la réalisation la plus importante de l'architecte H. Partoes. Il constitue, avec l'église Saint-Jean Baptiste, le bâtiment phare autour duquel s'est structuré le nouveau quartier du Béguinage. L'Hospice Pachéco mérite donc une approche prudente, fondée sur la préservation de toutes les caractéristiques et éléments d'origine qui ont été conservés.

Dans ce cadre, la CRMS souligne que seules les façades et toitures, en ce compris la magnifique charpente, sont les seuls éléments originels à ne pas avoir subi de transformations traumatisantes lors des campagnes de rénovation antérieures, réalisées à une époque où la méthodologie et le niveau d'exigence en matière de restauration n'étaient pas ceux d'aujourd'hui. Or, le projet interviendrait précisément sur les éléments les mieux conservés par la création de nouvelles baies dans les façades et en compartimentant presque entièrement les combles. La Commission se prononce de la façon suivante sur ces différentes interventions :

- création de nouvelles baies de façade

La principale intervention sur les façades est la création de nouvelles baies dans le registre supérieur des façades. Elle découle directement du programme et de l'exigence d'offrir aux patients une vue directe sur le jardin ou l'espace public tout en restant assis ou couchés. Bien que la Commission comprenne la pertinence de cette demande, elle ne peut pas y souscrire d'un point de vue patrimonial, car cette intervention impliquerait une modification importante de l'aspect des façades néoclassiques. Celles-ci sont caractérisées par une très grande sobriété et des proportions très équilibrées. Or, l'ajout des baies, placées directement sous la corniche dans le registre des trous de boulins, bouleverserait l'équilibre. Dans ce cadre, la Commission remarque que les exemples repris dans le dossier sont difficilement comparables avec l'hospice Pachéco. Dans ces bâtiments, les baies s'inscrivent dans un véritable étage en attique, sans lucarnes. Dans le cas de l'hospice Pachéco, par contre, les baies se situeraient directement sous la corniche, ce qui créerait un effet peu heureux de lucarnes reposant sur des vides. La CRMS estime donc que le présent point constitue un premier problème très important de compatibilité entre la réalisation du programme et la bonne conservation du patrimoine.

- aménagement et compartimentation des combles

La création de chambres, d'espaces de séjour, de locaux administratifs et de locaux techniques dans les combles pose, en outre, une série de problèmes de mise en valeur de la charpente. La Commission souligne qu'il s'agit d'une charpente extraordinaire et unique à Bruxelles et que son traitement, lors d'une éventuelle occupation des combles, mérite donc une réflexion tout à fait particulière qui prenne en compte sa mise en valeur. Or, le programme proposé nécessiterait le compartimentage d'une partie très importante des combles. Il fragmenterait les vues spectaculaires sur la charpente, même si l'on a fait un effort pour dégager le plus grand nombre possible d'éléments. En outre, la Commission s'interroge sur l'impact des mesures de sécurité et des techniques spéciales (ventilation, isolation, etc.) qui devront inévitablement être mises en œuvre. A ce propos, elle demande si des discussions ont déjà été entamées avec le SIAMU sur les problèmes de compartimentage, d'évacuation, etc.. La CRMS craint fortement que le projet ne devienne de plus en plus traumatisant pour la charpente au fur et à mesure que les techniques spéciales et mesures de sécurité seront intégrées au projet.

Enfin, la Commission demande de mieux documenter le surhaussement des ascenseurs et de démontrer clairement, au moyen de coupes et d'élévations des toitures plus détaillées, qu'ils ne dépasseront à aucun moment les toitures classées.

En conclusion, la Commission s'oppose à la création de nouvelles baies dans les façades. Par contre, elle ne s'oppose pas au principe de prévoir une occupation dans les combles, mais elle émet de sérieuses réserves quant à l'impact qu'aurait le programme proposé sur la conservation et surtout la mise en valeur de la charpente. Elle encourage le maître de l'ouvrage à réexaminer l'opportunité d'installer, à cet endroit précisément, un programme aussi lourd, à savoir des chambres de patients qui exigent des traitements et des mesures de sécurité tout à fait particuliers. Elle espère que le présent avis constituera une base constructive pour débattre les

problèmes évoqués ci-dessus à la réunion prévue entre les auteurs de projet, le maître de l'ouvrage et les représentants de la CRMS et de la DMS.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFOOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

c.c. AATL – DMS (Albin Thomas, André Loits)